

18 JUIN 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

N° : 69
AFFICHAGE

L'an deux mille vingt, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement à l'Espace Mérovée, sur convocation de Monsieur Eric GHIRLANDA, Maire. Le lieu de réunion a bien été spécifié et explicité sur les convocations adressées aux conseillers municipaux.

Présents : Eric GHIRLANDA, Stéphane BERGEON, Corinne SUIRE, Dominique CADU, Virginie DELACOUR, Alain BARRAUD, Corinne MORCEAU, Laurent DARPEIX, Patrick CHAPRON, Robert MEMETEAU, Bruno LEVÊQUE, Sylviane MAUXION, Corinne GIRAUD, Didier LOIRET, Philippe LAINE, Pascal DIONNET, Anita HAVET, Claire BRETHENOUX, Christophe STEPHANT, Peggy LEGRAND, Sébastien DURAND, Angélique FLEVEAU, Isabelle POUDRET, Caroline MOREAU-VILLATTE, Pascale MALLIA, Laurie BERGE, Kévin SAUVAGET.

Secrétaires : Corinne GIRAUD, Kévin SAUVAGET.

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Indemnités de fonction des élus

Arrivée de Madame Anita HAVET à 19h10.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les indemnités des élus, à l'exception de l'indemnité du Maire, sont fixées par délibération dans un délai maximum de trois mois suivant l'installation du Conseil Municipal. Il précise que le montant des indemnités allouées au maire, aux adjoints et au conseiller municipal délégué est déterminé en fonction de la population totale et par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1027), dans la limite des taux maximum fixés par le Code Général des Collectivités Territoriales. Pour la commune de Saint-Georges-lès-Bailargeaux, les taux sont les suivants :

- 55% de l'indice brut 1027 pour Monsieur le Maire,
- 22% de l'indice brut 1027 pour les adjoints et pour le conseiller municipal délégué.

Il informe le Conseil Municipal que ces taux sont les mêmes que ceux établis dans la mandature précédente. Il ajoute que les taux définis par le Conseil Municipal peuvent être majorés à hauteur de 15% en tant qu'ancienne commune chef-lieu de canton. Après avoir pris connaissance des taux proposés et avoir échangé sur les montants représentatifs des indemnités des élus concernés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux appliqués aux indemnités de fonction de Monsieur le Maire (soit 55% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique), des adjoints et du conseiller délégué désigné (soit 22% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) et adopte le principe d'appliquer la majoration de 15% des indemnités aux élus. Les indemnités de fonction seront versées à compter de la date d'entrée en fonction des élus, soit le 29 mai 2020.

Commission d'appel d'offres : désignation de ses membres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la composition de la commission d'appel d'offres à savoir le maire (ou son représentant), qui assure la fonction de président et cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il ajoute que des suppléants doivent également être élus en nombre égal à celui de membres titulaires. Après avoir pris connaissance des membres proposés par Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Eric GHIRLANDA	Stéphane BERGEON
Christophe STEPHANT	Peggy LEGRAND
Alain BARRAUD	Corinne GIRAUD

Dominique CADU	Kevin SAUVAGET
Laurent DARPEIX	Sébastien DURAND
Corinne SUIRE	Pascal DIONNET

Monsieur le Maire communique la date de la première réunion de cette commission, soit le 22 juin à 18h00.

Commission de contrôle de la régularité des listes électorales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du rôle de la commission de contrôle de la régularité des listes électorales (de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires, formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire, et de veiller sur la régularité des listes électorales). Il fait état de la composition de cette commission : un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal, un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département et un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance. Il précise que le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission. Après avoir pris connaissance des noms des personnes désignées pour faire partie de cette commission, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la composition de la commission de contrôle de la régularité des listes électorales comme suit :

- ✓ Conseiller municipal : Bruno LEVEQUE,
- ✓ Délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat : Mme Anne-Marie MORISSET,
- ✓ Délégué désigné par le président du tribunal de grande instance : M. Philippe CORBIN.

Centre communal d'action sociale : détermination du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire et qu'il comprend, en outre, en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal. Monsieur le Maire propose de fixer à douze le nombre de membres du CCAS. Après avoir échangé notamment sur le caractère suffisant du nombre de membres proposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à douze le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS (six membres élus et six membres non élus).

Centre communal d'action sociale : élection des membres

Monsieur le Maire conserve la parole et informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder désormais à l'élection des membres élus du conseil d'administration du CCAS. Après avoir demandé au Conseil municipal que l'élection des membres ne soit pas organisée à bulletin secret, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe de ne pas recourir à l'élection des membres du CCAS à bulletin secret.

Monsieur le Maire propose une liste de noms : Eric GHIRLANDA, Président (de droit), Patrick CHAPRON, Robert MEMETEAU, Christophe STEPHANT, Pascal DIONNET, Isabelle POUDRET, Claire BRETHENOUX. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres élus suivants :

- Monsieur Eric GHIRLANDA, Président de droit,
- Monsieur Patrick CHAPRON,
- Monsieur Robert MEMETEAU,
- Monsieur Christophe STEPHANT,
- Monsieur Pascal DIONNET,
- Madame Isabelle POUDRET,
- Madame Claire BRETHENOUX.

Et autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à nommer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union

départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un travail mené par Monsieur Patrick CHAPRON est en cours pour lui proposer une liste de membres non élus.

Création des commissions municipales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de créer, au cours de chaque séance, des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Il précise qu'elles doivent être convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Il informe également les élus qu'ils pourront changer de commissions en cours de mandature. Après avoir demandé si le Conseil Municipal souhaitait élire les membres des commissions municipales à bulletin secret, le Conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis défavorable à cette proposition. Après avoir effectué des modifications sur la composition de certaines commissions, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer 20 commissions municipales qui se composent des membres suivants :

Commission « Activités économiques » :

- Patrick CHAPRON,
- Sylvaine MAUXION,
- Laurie BERGE,
- Sébastien DURAND.

Commission « emploi insertion » :

- Patrick CHAPRON,
- Bruno LEVEQUE,
- Sébastien DURAND.

Commission « mobilités » :

- Patrick CHAPRON,
- Bruno LEVEQUE,
- Angélique FLEVEAU.

Commission « CCAS-Solidarités » :

- Patrick CHAPRON,
- Robert MEMETEAU,
- Christophe STEPHANT,
- Pascal DIONNET,
- Isabelle POUURET,
- Claire BERTHENOUX.

Commission « Sport/loisirs – vie associative » :

- Stéphane BERGEON,
- Christophe STEPHANT,
- Pascale MALLIA,
- Didier LOIRET.

Commission « projets structurants » :

- Stéphane BERGEON,
- Composition déterminée en fonction des projets

Commission « aménagement de l'espace, urbanisme et habitat » :

- Alain BARRAUD,
- Corinne GIRAUD,
- Philippe LAINE,
- Peggy LEGRAND,

Commission « éducation périscolaire transport scolaire »

- Alain BARRAUD,
- Didier LOIRET,
- Peggy LEGRAND,
- Pascale MALLIA,
- Laurie BERGE,
- Anita HAVET.

Commission « accueil de loisirs jeunesse » :

- Alain BARRAUD,
- Didier LOIRET,
- Peggy LEGRAND,
- Pascale MALLIA,
- Laurie BERGE,
- Anita HAVET.

Commission « restauration scolaire » :

- Alain BARRAUD,
- Didier LOIRET,
- Peggy LEGRAND,
- Pascale MALLIA,
- Laurie BERGE,
- Anita HAVET.

Commission « culture, événementiels, vie associative et gestion des salles communales » :

- Corinne SUIRE,
- Pascal DIONNET,
- Isabelle POUDRET,
- Christophe STEPHANT,
- Anita HAVET,
- Claire BRETHENOUX,
- Patrick CHAPRON.

Commission « médiathèque » :

- Corinne SUIRE,
- Didier LOIRET,
- Claire BRETHENOUX,
- Isabelle POUDRET.

Commission « finances budget » :

- Laurent DARPEIX,
- Pascale MALLIA,
- Sébastien DURAND.

Commission « séniors EHPAD » :

- Laurent DARPEIX,
- Sylviane MAUXION,
- Christophe STEPHANT,
- Anita HAVET,
- Corinne SUIRE.

Commission « espaces publics sécurité réseaux chemins ruraux » :

- Dominique CADU,
- Peggy LEGRAND,
- Sylviane MAUXION,
- Robert MEMETEAU,
- Angélique FLEVEAU,
- Pascal LAINE,
- Kevin SAUVAGET,
- Corinne GIRAUD.

Commission « travaux bâtiments communaux » :

- Dominique CADU,
- Peggy LEGRAND,
- Robert MEMETEAU,
- Pascal DIONNET,
- Kevin SAUVAGET.

Commission « communication informatique » :

- Corinne MORCEAU,
- Bruno LEVEQUE,
- Sylviane MAUXION,
- Didier LOIRET,
- Robert MEMETEAU,
- Angélique FLEVEAU,
- Caroline MOREAU-VILLATTE.

Commission « tourisme archives communales patrimoine jumelage » :

- Corinne MORCEAU,
- Bruno LEVEQUE,
- Sylviane MAUXION,
- Didier LOIRET,
- Robert MEMETEAU,
- Angélique FLEVEAU,
- Caroline MOREAU-VILLATTE.

Commission « transition écologique cadre de vie » :

- Virginie DELACOUR,
- Corinne GIRAUD,
- Kevin SAUVAGET,
- Caroline MOREAU-VILLATTE.

Commission « proximité, démocratie locale citoyenneté » :

- Virginie DELACOUR,
- Composition déterminée en fonction des projets.

Création d'un comité consultatif « restauration scolaire »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il peut créer des comités consultatifs permettant d'associer les habitants et les acteurs locaux à des réflexions sur des thématiques diverses. Il évoque notamment des contraintes de calendrier pour examiner les menus du restaurant scolaire et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement PLANETE RECRE pour les derniers mois de l'année scolaire et pour les mois d'été. Il propose de créer un comité consultatif « restauration scolaire » qui pourrait se composer de deux à trois élus (dont l'adjoint à l'éducation), des deux directeurs d'école (maternelle et élémentaire), des représentants de l'association des parents d'élèves de l'école Marcel JOLLINET (proposition : deux), d'un représentant du fournisseur de repas (actuellement SPRC) et de la responsable du restaurant scolaire (ou sa représentante). Après avoir échangé notamment sur l'association de l'école privée dans ce comité consultatif du fait que le fournisseur de repas est le même que celui de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide créer un comité consultatif « restauration scolaire » composé comme suit :

- des membres de la commission « restauration scolaire »,
- des deux directeurs d'école,
- de deux représentants de l'association des parents d'élèves,
- d'un représentant du fournisseur de repas,
- et de la responsable du restaurant scolaire (ou sa représentante).

Désignation du correspondant défense

Monsieur le Maire conserve la parole et présente la fonction de correspondant défense. Il informe le Conseil Municipal que ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives. Il ajoute que le

correspondant défense est destinataire d'une information régulière et est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement. Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Christophe STEPHANT. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Christophe STEPHANT, correspondant défense et charge Monsieur le Maire de transmettre ses coordonnées au préfet.

RESSOURCES HUMAINES

Avancements de grade 2020 : modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour deux agents des services communaux de changer de grade au titre de l'année 2020 (une ATSEM et un agent des services techniques-espaces verts). Après examen de ces deux propositions, après avoir pris connaissance de l'incidence financière mensuelle pour les deux agents, après avoir pris note du versement du régime indemnitaire correspondant, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (service espaces verts) et un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe (ATSEM), à compter du 1^{er} août 2020, de verser le régime indemnitaire correspondant à leur nouvelle situation, de supprimer les anciens postes correspondants à la date indiquée ci-avant et charge Monsieur le Maire de mettre à jour le tableau des effectifs.

Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires et heures complémentaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en toute ou partie, sous la forme de repos compensateur et à défaut de compensation sous la forme de repos compensateur, les heures accomplies sont indemnisées. Il propose, à titre subsidiaire, quand l'intérêt du service l'exige, de pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité, dès lors que les travaux ont été réalisés à sa demande ou à la demande d'un responsable de service, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent. Il propose d'instaurer cette indemnité selon les conditions suivantes :

- pour l'ensemble des agents de la commune de catégorie C et B, y compris les agents contractuels, répondant aux conditions réglementaires d'octroi,
- dans la limite de 25 heures par mois et par agent, sauf dérogations et circonstances exceptionnelles qui pourraient justifier un dépassement de cette limite ; elle devra être demandée par le responsable de service et le comité technique devra en être informé,
- versement en fonction des heures effectivement réalisées, au vu d'un état mensuel d'heures validé par le responsable de service,
- taux selon l'indice détenu par l'agent et conformément aux modes de calcul définis par décret,
- versement mensuel,
- les montants feront l'objet d'ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Il informe ensuite le Conseil Municipal que les agents titulaires et non titulaires à temps non complet peuvent également être autorisés à effectuer des heures complémentaires, en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire ou d'un responsable de service. Il précise que le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement du temps légal par semaine et que les heures complémentaires seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent et versées au vu d'un état mensuel validé par le responsable de service.

Après avoir délibéré et échangé notamment sur le nombre de personnels concernés et sur la distinction à effectuer avec les indemnités versées dans le cadre des astreintes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer l'Indemnité horaire pour travaux supplémentaires selon les conditions suivantes :

- pour l'ensemble des agents de la commune de catégorie C et B, y compris les agents contractuels, répondant aux conditions réglementaires d'octroi,
- dans la limite de 25 heures par mois et par agent, sauf dérogations et circonstances exceptionnelles qui pourraient justifier un dépassement de cette limite ; elle devra être demandée par le responsable de service et le comité technique devra en être informé,

- versement en fonction des heures effectivement réalisées, au vu d'un état mensuel d'heures validé par le responsable de service et le Directeur Général des Services,
- taux selon l'indice détenu par l'agent et conformément aux modes de calcul définis par décret,
- versement mensuel,
- les montants feront l'objet d'ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Le Conseil Municipal décide également, à l'unanimité, que les agents titulaires et non titulaires à temps non complet peuvent également être autorisés à effectuer des heures complémentaires, en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire ou d'un responsable de service. Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement du temps légal par semaine et les heures complémentaires seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent et versées au vu d'un état mensuel validé par le responsable de service et le Directeur Général des Services.

POINTS POUR INFORMATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les commissions municipales vont désormais pouvoir se réunir. Il remercie le personnel qui l'aide dans ses tâches quotidiennes. Il informe le Conseil Municipal d'une réunion à venir avec Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture notamment au sujet de la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux 2020. Il informe le Conseil Municipal de la rédaction d'un courrier à destination des personnels communaux et de son souhait d'organiser une rencontre en septembre.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Corinne MORCEAU, adjointe à la communication, qui informe le Conseil municipal de la mise en place de permanences « élus » le samedi matin, de 9h00 à 11h00. Les élus qui tiendront ses permanences seront les élus d'astreintes auxquels d'autres élus pourront ajoutés. Un planning au semestre sera établi dans ce sens.

Une question est posée sur les conditions d'accès aux locaux de la mairie le samedi.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Virginie DELACOUR, adjointe à la transition écologique, qui relaie une question d'habitants sur la fibre optique. Monsieur le Maire répond qu'il y a pas mal de foyers raccordés sur le centre-bourg. Il invite les usagers à se rendre régulièrement sur le site vienna-numerique.fr pour vérifier leur situation. Il indique une ouverture à la commercialisation pour septembre/octobre 2020 pour les villages, sous réserve d'éventuelles difficultés techniques propres à la propriété.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Corinne SUIRE, adjointe à la culture, qui informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'un service « drive » à la médiathèque à partir du mercredi 10 juin, de 14h00 à 19h00 et le vendredi, de 16h00 à 19h00. Elle précise que ce service pourrait, sous réserve de changements en termes de protocole sanitaire, être élargi à d'autres créneaux dans la semaine (le lundi de 16h00 à 19h00 et le samedi de 9h30 à 12h00) et ce, à partir du 6 juillet. Elle communique les dates des premières commissions municipales, soit le 11 juin pour le thème « médiathèque » et le 24 juin pour le thème « culture, événementiels et vie associative ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick CHAPRON, conseiller municipal délégué à l'activité économique, emploi et insertion, qui informe le Conseil Municipal d'une rencontre de l'assistante sociale et de son responsable jeudi prochain et de l'organisation en cours d'une rencontre avec des représentants du monde des artisans, commerçants et des entreprises de la commune la semaine prochaine.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Stéphane BERGEON, 1^{er} adjoint au Maire en charge des sports-vie associative qui informe le Conseil Municipal de la communication dès demain matin du planning des commissions municipales à Monsieur le Maire. Il évoque de nombreuses sollicitations du milieu sportif pour une reprise d'activités et pour une réouverture des bâtiments et équipements sportifs. Il informe le Conseil Municipal que le dojo, les vestiaires ainsi que les toilettes ne seront pas rouverts dans l'immédiat. Il précise qu'une seule association a obtenu une autorisation de reprise d'activité : le club de tennis et uniquement pour des jeux en simple. Il informe le Conseil Municipal que les associations ont été invitées à formuler leur demande par écrit.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique CADU, adjoint aux travaux dans les bâtiments, à l'espace public, réseaux, sécurité, qui informe le Conseil Municipal de l'organisation à venir de visites des locaux communaux par groupe fin juin début juillet. Il informe le Conseil Municipal de la reprise des travaux de l'avenue de la gare le 25 mai dernier. Il fait état de quelques verbalisations d'usagers liées au non-respect des fermetures de voie. Il précise que les travaux avancent normalement et qu'ils devraient se terminer à la mi-juillet. Il évoque les travaux d'assainissement du village de Fontaine avec quelques perturbations sur la route départementale 4 lors de la fin des enrobés. Les travaux doivent se poursuivre cette semaine sur la route du bois de Vayres pour se terminer sur la voie romaine, voie moins passagère mais plus étroite et donc plus délicate en termes de mise en œuvre des travaux. Il informe également le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux de la route de la Fontaine d'Aillé : décaissement de la chaussée ce jour ; reprofilage de la chaussée à suivre ; voie fermée pendant deux semaines et collecte des ordures ménagères aux extrémités de la route fermée. Il termine son point d'information par la route du télégraphe qui a fait l'objet de comptages routiers et de mesures de vitesse. Il rappelle le fait que cette voirie est une route départementale ouverte à tous types de véhicules et que l'aménagement proposé doit répondre à différents besoins pas toujours compatibles. Il informe le Conseil Municipal de la programmation de contrôles de vitesse par la BTA de Jaunay-Marigny dans ce secteur.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain BARRAUD, adjoint à l'urbanisme, à l'éducation à l'enfance et à la jeunesse. Il communique la date de la première réunion de la commission urbanisme, soit demain soir pour faire le point sur les cinquante dossiers déposés depuis la survenance de la COVID-19 (tous dossiers confondus). Il évoque un problème de suivi. Il informe le Conseil Municipal que Grand Poitiers doit lancer la construction d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal dès le mois de septembre. Il informe le Conseil Municipal de l'organisation des trois commissions relevant du secteur éducation enfance jeunesse.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent DARPEIX, adjoint aux finances, seniors EHPAD qui informe le Conseil Municipal d'un état des lieux réalisé au 31 mai et de la réalisation d'un point COVID-19 au conseil municipal du 16 juillet sur la base de chiffres établis à fin juin. Il communique les dates des premières commissions à savoir le 17 juin pour la commission finances et le 25 juin pour la commission seniors/EHPAD.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une conférence des maires le 10 juin prochain et de la réunion du conseil communautaire le 12 juin prochain.

A Saint-Georges-lès-Baillargeaux, le 10 juin 2020

Le Maire
Eric GHIRLANDA

